



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE

INSTITUT
FRANÇAIS
TUNISIE

aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Tunis, le 20 mai 2020

Chers parents d'élèves des établissements en gestion directe,

Dans quelques jours, un retour à l'école sera possible pour les élèves volontaires de certains niveaux dans le respect d'un protocole sanitaire strict présenté lors des conseils d'établissements.

L'enseignement à distance se poursuivra par ailleurs pour le plus grand nombre permettant à chaque élève de nos établissements d'achever le programme de son niveau.

C'est ainsi l'occasion de remercier tout celles et ceux, enseignants évidemment mais également élèves, parents, qui ont su s'adapter très rapidement à ce contexte auquel personne n'était préparé, pour assurer une continuité pédagogique de qualité.

Pari tenu et service rendu comme nulle part ailleurs, de la maternelle à la terminale.

Alors que les vacances scolaires approchent, et comme nous le souhaitons, nous sommes en mesure de vous confirmer que l'AEFE a pu obtenir des moyens pour soutenir les familles en difficultés dans le contexte de la crise sanitaire.

Ainsi certaines mesures d'aides financières sont prévues pour le règlement des frais de scolarité du troisième trimestre, au-delà des mesures d'échelonnement déjà proposées directement par les établissements.

Elles s'adressent exclusivement aux familles ayant connu de réelles baisses de revenus liées aux mesures de confinement décidées par les autorités tunisiennes.

Les familles françaises peuvent encore ainsi déposer une première demande de bourse scolaire ou de révision de la quotité accordée auprès des services du consulat général, jusqu'au 26 mai délai de rigueur.

<https://tunis.consulfrance.org/BOURSES-SCOLAIRES-COVID>

Les familles non françaises, en difficultés financières liées aux mesures de confinement, peuvent, quant à elles, demander à bénéficier d'une remise sur les frais de scolarité du 3ème trimestre en déposant un dossier **avant le 30 mai**.

Il convient pour cela de télécharger sur le site de l'établissement, le formulaire de demande d'aide exceptionnelle, et de le renvoyer à l'adresse mail dédiée, dûment renseigné, accompagné des pièces justificatives demandées.

Nous réunirons le 8 juin une commission en charge d'étudier les demandes formulées par chaque famille pour y répondre dans les plus brefs délais afin que chacune puisse régler sa situation administrative et financière avant le 15 juin auprès de l'établissement et permettre à cette condition, la validation de l'année scolaire des enfants et la réinscription dans la classe supérieure.

Ps : Les parents d'élèves des établissements partenaires ne sont pas oubliés pour autant ; ils sont également éligibles à des mesures de soutien financier qui relèvent d'autres modalités, qui leur sont précisées par les équipes de direction concernées.

Avec nos salutations les plus cordiales,

Sophie RENAUD
Conseillère de coopération et d'action culturelle
Directrice de l'Institut français de Tunisie



Dominique MAILLARD
Coordonnateur AEFÉ Tunisie & Libye

